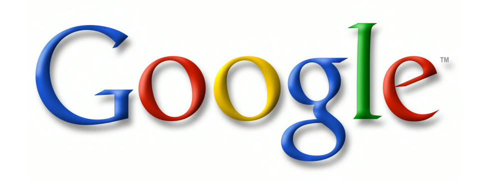

Google






Digitized by Google

François Villon.

DISSERTATION INAUGURALE

POUR OBTENIR

LE GRADE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE

A L'UNIVERSITÉ DE GEORGE-AUGUSTE

A GOETTINGUE,

PRÉSENTÉE

PAR

ALBERT STIMMING

DE PRENZLAU.

BERLIN
IMPRESSION DE GUSTAVE SCHADE
10 Marienstr.
1869.

Le quinzième siècle est une époque de transition: le moyen-âge avec ses institutions tombent en ruines, le temps moderne commence et la bourgeoisie émancipée de la tutelle de l'église doit remplacer la chevalerie, qui durant tout le moyen-âge a partagé avec le clergé la domination sur le monde politique et littéraire. Cette grande lutte, qui saisit toutes les branches du savoir humain, se manifeste également dans la littérature, particulièrement dans la poésie lyrique: tandis que les poètes du moyen-âge mettaient tout leur talent à faire saillir l'élégance de la forme et à purifier le langage, tandis qu'ils s'efforçaient d'inventer des allégories et de peindre de tendres sentiments, qu'ils tâchaient de saisir, sans se soucier d'ailleurs si leurs plaintes, protestations et serments répondaient aux sentiments de leur coeur — la poésie dans la nouvelle période devient au contraire simplement l'expression naïve, parfois vigoureuse et souvent, il faut l'avouer, grossière des émotions propres du poète.

Les représentants les plus remarquables de ces deux écoles sont Charles d'Orléans, „la dernière et la plus délicate fleur“ de la poésie chevaleresque et son con-

temporain François Villon, le premier poète populaire[1]). Quelques études sur ce dernier formeront le sujet de notre composition: après avoir donné au commencement quelques notices biographiques, nous parlerons de ses oeuvres et nous finirons par un petit essai, au point de vue de la philologie, sur sa métrique et sur sa langue.

Nous devons regretter que les contemporains de Villon n'aient pas jugé nécessaire, de nous laisser les dates précises concernant son individualité, et c'est d'autant plus que le genre d'intimité, dans lequel écrivait le poète, nous rendrait les pareilles circonstances des plus intéressantes. La seule source cependant, où nous puissions puiser, sont les écrits de l'auteur lui-même et quelques notes de Rabelais, l'authenticité de ces dernières doit toutefois souvent être révoquée en doute[2]).

Les difficultés commencent dès l'origine: on a controversé jusque sur le nom-même du poète, lequel géné-

---

[1]) Pour la bibliographie de ses ouvrages, voir la préface de la plus récente édition, publiée par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix) Paris 1854.

[2]) Voici les auteurs les plus remarquables, qui se sont occupés de la biographie de Villon:

Etienne Pasquier lui a consacré tout un châpitre dans ses „Recherches de la France";

Guillaume Collelet „Vie de François Villon, 1650" réimprimée en tête des „Oeuvres complètes de François Villon, éditées par L. P. Jacob, Bibliophile, Paris 1854".

Prosper Marchand, voir son „Dictionnaire historique";

J. H. R. Prompsault en tête de son édition, Paris 1832;

Dr. Nagel „François Villon, Versuch einer kritischen Darstellung seines Lebens", Mühlheim a. d. Ruhr 1856;

Campaux: „Vie et les oeuvres de Villon, Paris 1859.

ralement ne présente point d'incertitudes. Le poète s'appelle dans ses poèmes ou „François" (dans les initiales des vers de la première strophe de VIII[1]), XXIII, 1, 1; XXXVI, 4, 1; XXXIX, II, 4, 8) ou bien „Villon" (dans les initiales des six premiers vers de l'envoi de VII; G. T. 155, 8; ib. 165, 4; XXI, 1, 2; XXXII refrain; XXXVI refrain) ou „François Villon" (G. T. 1, 2; G. T. 165, 4; XXIX, 1, 3). Ses contemporains comme dans les „Repues franches" l'appellent de mêmes noms; ainsi que dans *toutes* les premières éditions de ses oeuvres, de sorte que „Villon" passait toujours *seul* pour son nom de famille. Mais depuis que Claude Fauchet dans son traité „De l'origine des chevaliers, armoiries et héraux 1599" a publié, d'après un manuscrit de sa bibliothèque, une variante du fameux quatrain „Le huitain de Villon", les opinions des savants français se sont partagées. Voici le quatrain avec sa variante:

Je suis Françoys, dont ce me poise
Né de Paris, emprès Ponthoise;
Qui d'une corde d'une toise
Sçaura mon col, que mon cul poise.

Le huitain: Je suis François, dont ce me poise
Nommé Corbueil en mon surnom;
Natif d'Auvers emprès Ponthoise
Et du commun nommé Villon.
Or, d'une corde d'une toise
Sçauroit mon col que mon cul poise

---

[1]) Abréviations: P. T. = petit testament, G. T. = grand testament; les nombres I—XXXIX représentent les autres poèmes du poète dans l'ordre donné par l'édition de Mr. Prompsault.

Se ne fut un joly Appel
Le jeu ne me sembloit point bel.

Or les uns prétendent avec Fauchet que le vrai nom de famille de l'auteur est Corbueil, „Villon“ n'étant qu'un sobriquet donné au poète pour les filouteries, que reflètent toutes ses productions, les autres, au contraire, niant l'authenticité de ce huitain[1]), ou expliquant différemment la signification du mot „surnom[2])“, soutiennent que le poète n'avait point d'autre nom que celui de Villon, et que le mot „villon“ n'a reçu l'acception de coquin que par les fourberies de notre poète lui-même.

Mais „Villon“ peut bien être un sobriquet, donné à François en conséquence de ses coquineries, parce que ce mot existait déjà et avait la signification de „coquin, filou“ bien longtemps avant notre poète (voir Roquefort Gloss. sub guillor et villonie; Diez. etym. Wörterb. sub guile et Burguy, gram. III sub guille; il vient de l'anglo-saxon „vile“).

Voici maintenant l'explication donnée par Mr. Nagel sur la manière dont ce sobriquet a été attribué: Au

---

[1]) Colletet (voir édition de Jacob p. XXIII) „ce n'est sans doute qu'une vision chimérique et qu'une fausse tradition du bonhomme Fauchet, ou de quelque autre, qui luy a malicieusement ou ignoramment imposé“.

[2]) Jacob p. XXV, not. 2: „Villon, nommé ainsi par le commun c'est-à-dire par tout le monde, avait reçu le surnom de Corbueil c'est-à-dire „oeil louche“ (plutôt „oeil de corbeau“, voir Burguy: Gram. de la langue d'oïl III sub „corb“). „Quel que soit le sens (continue-t-il) qu'on puisse trouver dans ce mot Corbueil, que Fauchet a peut-être mal lu (ne serait-ce pas Orbueil „le Borgne“?) il est clair, que c'est le surnom plutôt que le nom du poète“.

commencement du P. T. (1, 2) le poète s'apelle „escollier" et quelques vers plus bas (9, 5) il dit:

Je laisse, de par Dieu, mon bruit
A maistre Guillaume Villon
Qui en l'honneur de son nom bruit
Mes tentes et mon pavillon.

Ce que veut dire selon Mr. Jacob: „Je laisse à maître G. V. ma réputation, qui fait sensation en l'honneur de son nom, mes tentes et mon pavillon." „Maistre" et „escollier" avaient donc le même surnom, mais puisque le dernier dit, que sa renommée fait sensation en l'honneur du nom du maître, il est à supposer que ce surnom a d'abord appartenu au maître et plus tard seulement a passé à l'écolier. Reste à savoir pour quel motif. Notre poète aurait-il été le fils ou le neveu de maître Guillaume? Point du tout, car après avoir raconté (G. T. 38, 4), que son père était déjà mort, Villon assure que maître Guillaume lui a été plus qu'un père (G. T. 77, 1, 2). Guillaume ne peut donc pas être son père, comme le disent Prosper Marchand et Colletet (voir éd. de Jacob p. XIX). Mais il n'est même pas de ses parents, car le poète se plaint G. T. 23, 5—7 que tous les siens le désavouent et le négligent, tandis que d'après G. T. 77 Guillaume lui a toujours témoigné une grande amitié et l'a sauvé de mainte situation pénible. La parenté du maître Guillaume se trouvant ainsi écartée, il nous reste à supposer que le nom de Villon aurait été pris par le poète lui-même dès son entrée dans la carrière littéraire, dans le but peut-être de faire rejaillir sur son professeur la gloire, qu'il se proposait

d'acquérir, ou bien il lui a été donné comme sobriquet en raison de sa vie pleine de filouteries.

Le passage suivant ajoute beaucoup à rendre cette supposition plausible: G. T. 160, 2—4, Jehan de Calais

Qui ne me veit, des ans a trente
Et ne sçait comment je me nomme,

car ces mots semblent prouver, comme le fait observer Mr. Jacob, que Villon était bien un nom, pris ou reçu par le poète, qui cachait son véritable nom de famille; puisque cet honorable Jean de Calais, qui l'avait perdu de vue depuis trente ans, ne savait plus le reconnaître sous le sobriquet de Villon.

Si nous demandons quel était le véritable nom de François le huitain, cité plus haut, nous répond: „Je suis François nommé Corbueil en mon surnom et du commun nommé Villon". Le résultat de cette recherche s'accorde, par conséquent, avec la réponse tirée du huitain, il n'y a donc plus lieu d'en nier l'authenticité[1]), d'autant moins que surnom signifie toute addition faite au prénom (Thrésor de la langue française de Ranconnet, revu par Jean Nicot, Paris 1606 p. 612 „surnom aussi gentilitium nomen"). Quant à la date

[1]) Il est presque impossible de décider cette question, avant qu'on ait vu le manuscrit de Mr. Claude Fauchet; une circonstance toutefois, qui paraît avoir échappé aux critiques judicieux, me semble digne d'être remarquée ici, la voici: tandis que toutes les fois, que Villon emploie des huitains c'est-à-dire dans tout le grand et le petit testament et dans la plupart des ballades, ceux-ci sont toujours rimés par la formule *ababbcbc* et que même les dizains (*ababbccdcd*) et les douzains (*ababbccddede*) suivent pour la rime une loi tout-à-fait analogue: l'épitaphe seule montre un ordre différent à savoir *ababaacc*.

de la naissance de Villon, nous sommes heureusement à même de la fixer avec assez d'exactitude. D'après G. T. 11, 1 le grand testament est écrit en 1461, le poète était alors „dans la trentiesme année de son eage" d'où il résulte qu'il était né en 1431.

Ce qui touche le lieu de sa naissance, nous lisons dans le quatrain déjà cité: „Je suis.... né de Paris emprès Ponthoise", tournure burlesque, qui renverse la proportion entre la capitale et la petite ville, et G. T. 93, 5 et 6 Le droit lui donne d'eschevin

Que j'ai comme enfant de Paris;

Clément Marot le nomme dans la préface de son édition de 1533 „le meilleur poète parisien, qui se trouve" et intitule cette édition: „Les oeuvres de François Villon de Paris. Il s'en suit de tout ceci, que le poète était réellement Parisien. Mais d'un autre côté dans le huîtain il s'appelle lui-même: „Natif d'Auvers emprès Ponthoise". Comment faire correspondre ces deux versions? Mr. Prompsault p. 22 dit simplement „natif était alors synonyme d'originaire: il était donc originaire d'Auvers, où habitait sa famille, et reçut le jour à Paris, où il fut aussi élevé". Mais Mr. Nagel cite un passage du Monologue du Franc Archier v. 213—216[1]) et y ajoute avec Mr. Campaux l'autorité du „Thrésor de la langue française, Aymard Ranconnet" pour prouver que né et natif étaient alors tout-à-fait synonymes, et

[1]) „Ma mère fut née d'Anjou
Et mon père je ne sçay d'ou
Si non que j'ouy reveller
Qu'il fut natif de Montpellier", où „né" est à suppléer à „d'ou".

qu'en conséquence „natif" ne pouvait avoir la signification de „originaire". Néanmoins le poète peut s'appeler „né d'Auvers et de Paris" en même temps, si l'on prend Paris comme le nom du département de Paris, contenant la capitale avec ses environs et qui s'appelait aussi Parisis, car le village d'Auvers, situé aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise faisait alors partie du diocèse et de la généralité de Parisis (voir Mr. Jacob p. XIX, note 1). Aussi serons nous disposés à croire, que Villon natif du village d'Auvers pouvait à juste titre s'appeler né ou natif de Paris, d'autant plus que selon toute apparence il a été transporté dès son enfance dans la capitale, qui devait dans la suite se lier si intimement à sa vie et à sa réputation.

Villon appartenait à une famille pauvre et obscure; G. T. 35, 1 et 2 il dit:

Pauvre je suis de ma jeunesse
De pauvre et de petite extrace.

Il en parle lui-même à plusieurs reprises (G. T. 35, 3, 4, 5:

Mon père n'eut oncq grand richesse
Ne son ayeul nommé Erace
Pauvreté tous nous suit et trace

XX, 1, 3 et 4:

Qui vaillant plat ny escuelle
N'ent oncques, n'ung brin de percie etc.).

Cette pauvreté l'accompagna pendant toute sa vie, de manière qu'elle passa en proverbe[1]).

---

[1]) Mr. Prompsault p. 16 cite un vers d'un lai d'amour, qui se trouve dans le „Jardin de Plaisance" édit par Jean de Calais, ami de Villon, en 1499:

Aussi demeure povre comme Villon.

Dans sa famille on était fort peu instruit, sa mère par exemple ne savait ni lire ni écrire, VI, 3, 1 et 2:

Femme je suis provrette et ancienne
Ne riens ne sçay; oncques lettre ne leuz,

mais très-dévote et lui profondément attachée, les débauches de son fils la chagrinaient beaucoup G. T. 79, 1, 3 et 4:

ma bonne mère,
Qui pour moy eut douleur amère,
Dieu le sçait, et mainte tristesse.

Villon dans ses écrits ne parle point de son père, si ce n'est que pour dire qu'il était aussi pauvre (G. T. 35, 3), et que lors de la composition du G. T. il n'existait plus (G. T. 38, 4).

Le poète se fit étudiant à l'université de Paris, mais ses dispositions naturelles, notamment un penchant violent pour les jouissances sensuelles, qui le dominait dès sa première jeunesse, le manque de volonté (le „débat du cueur et du corps“ en donne la preuve) qui lui rendait impossible de résister aux séductions, si fréquentes dans la vie d'étudiant (voir Mr. Campaux page 52 sq.), tout cela réuni à l'influence de la mauvaise compagnie, devait bientôt le détourner de ses bonnes intentions[1]). Il ne s'appliqua ni aux études ni aux bonnes moeurs G. T. 26, 5 etc. il dit

„je fuyoye l'escolle
Comme faict le mauvays enfant,“

[1]) Mr. Colletet (voir éd. de Mr. Jacob p. XXVI) „conjecture“ par les écrits-mêmes du poète „qu'il fut homme de pratique et de chicane et que ce fut sans doute cet employ rapineux plutost que l' „innocent mestier de vers et de rimes“ qui corrompit son naturel et qui le rendit si amoureux du bien d'autruy“.



interprétant avec trop de partialité ces paroles du sage: „Esjoys toy, mon fils, à ton adolescence". Il s'associa avec une bande joyeuse

„de gratieux gallans
Si bien chantans, si bien parlans
Si plaisans en faictz et dictz"

et dans cette société il s'adonna à „galler, friander, leschier" surtout à aimer. Mais puisqu'il assure G. T. 24, 1—4, qu'il n'a rien dépensé du sien, ni rien vendu pour satisfaire tant de passions, on ne sait d'où il puisait les frais de son libertinage. Dans tous les cas les moyens de se les procurer n'auront pas été trop honorables: il se faisait de l'argent „à dextre et à senestre" demandant sans doute à l'escroquerie et au vol les moyens d'existence; et les „Repeues franches, qui sont composées par un de ses contemporains peut-être de ses compagnons, assurent que Villon

„A tromper devant et derrière
Estoit un homme diligent".

Il tâche d'excuser ses friponneries en les motivant par ses besoins (G. T. 2, 7 et 8):

„Nécessité faict gens mesprendre
Et faim saillir le loup du bois".

Du reste Villon n'était ni le premier ni le seul parmi les étudiants qui aurait inventé et pratiqué cette façon de vivre, il a simplement continué et peut-être perfectionné ce que la coutume avait déjà établi dans la vie des jeunes gens indigents qui faisaient leurs études (voir Mr. Campaux p. 48 sq.).

Mais la police ne pouvait admettre de semblables

excuses et à en juger d'après la familiarité de Villon avec les localités du „Chastellet", prison de Paris (P. T. 22) et par son intimité avec la géolière (P. T. 29), notre poète a du faire souvent la connaissance des gardes de police et du prévôt de Paris. Une telle conduite donnait maintes occasions à ses amis de lui témoigner leur amitié: ainsi son professeur Guillaume Villon, s'intéressant beaucoup au talent et à la bonne humeur de son protégé, ne pouvait se résoudre à l'abandonner, tout en désapprouvant sa manière de vivre (G. T. 77, 6 „et de cestuy (boillon) pas ne s'esjoye) — le même maître Guillaume „l'a mis hors de maint boillon" (G. T. 77, 5); pareillement son procureur Fournier „lui a saulvé maintes causes" (G. T. 90, 5 et 6).

Malgré ces débauches il semble pourtant avoir eu des périodes, dans lesquelles grâce à l'influence de sa bonne mère il s'occupait plus sérieusement de ses études, car il obtint un grade académique „une nomination" (P. T. 17, 1) et fut même du nombre des clercs gradués, présentés par l'université de Paris au collateur des bénéfices. Toutefois il n'obtint rien, très-probablement à cause de la vie peu rangée qu'il menait (voir Mr. Jacob p. XXVI, note 2).

Pour surcroît de malheur il n'a pas été plus heureux dans l'amour: une jeune fille, qu'il aimait sincèrement et avec fidélité (G. T. 55, 1, 2), après l'avoir longtemps trompé (G. T. 55, 5 et 6) rompit tout d'un coup avec lui, et c'est d'une manière si odieuse (G. T. XXI, 2, 2 et 3) qu'il ne voyait d'autre moyen d'éviter les railleurs et les moqueurs (G. T. 82, 8 Je n'y voy que

rire pour moi) qui partout l'appellaient „l'amant remys et renyé“ (G. T. 59, 7 et 8), que de quitter Paris (P. T. 6, 2; 7, 2) et n'étant pas certain du retour („vivre est incertain aux humains“), il „establit“ environ Noël 1456 (P. T. 1, 1 et 2, 2) son „laiz“ c'est à dire son legs. Ce sont ses adieux faits au monde qu'il quitte, et qui laissés en souvenir à ses amis reçurent le nom de Testament et plus tard par opposition au grand celui du petit testament, tout cela sans son consentement comme il nous le dit lui-même G. T. 65, 4.

Mr. Jacob (page 33 note 7) présume, que ce P. T. a été écrit dans la prison, contrairement au poète lui-même qui ne donne cette origine qu'au G. T. seulement, peut-être Mr. Jacob eût-il mal entendu le passage: P. T. 2, 6—8:

Me vint ung vouloir de briser
La tres amoureuse prison
Qui souloit mon cueur desbriser,

dans lequel le poète veut dire simplement qu'il veut se débarrasser des chaînes d'une amante infidèle[1]).

Villon n'est jamais guéri des blessures mortelles, que cette trahison lui a infligées: tous ses oeuvres respirent d'un bout à l'autre une profonde douleur, qu'il a conservée pendant toute sa vie.

Son plan de quitter Paris pour Angers (T. P. 6, 3) ne fut pas cependant exécuté: il semble avoir commis près de Paris avec quelques compagnons (v. XXV) un

[1]) Mrs. Nagel et Campaux citent plusieurs passages des oeuvres de Villon, qui rendent vraisemblable, que c'était Cathérine de Vauselles, qu'il appelle aussi sa Rose (G. T. 80, 1).

acte de violence, qui le livra à la juridiction des prévôts et lui coûta le séjour dans les prisons de Paris. Nous ne connaissons exactement ni le genre du crime, ni le lieu où il fut commis, mais la seconde ballade du jargon et la „belle leçon de Villon aux enfans perdus" (huitain 1) nous portent à croire qu'il s'agissait d'un vol doublé de violence, commis dans le village de Ruel, (aujourd'hui petite ville dans les environs de Paris).

Après lui avoir appliqué la question (XXVI, 2, 4) on le condamna à être pendu à Montfaucon (XXVI, 3, 7 et 4, 2) et il convient de lui-même (XXV, 2, 2) que cette condamnation fut parfaitement juste.

Dans cette extrémité la trivialité, qu'il avait conservée dans toutes les misères de sa vie, semble l'avoir abandonné pour un moment, car le ton sérieux du poème, qu'il composa à cette occasion „l'épitaphe en forme de ballade" se détache facilement de toutes ses autres productions: il se figure d'avance comme son corps pourri sera livré au gré des vents et aux coups de bec des corbeaux et il prie les passants d'obtenir par leur intervention la grâce et le pardon de Dieu pour lui et pour ses compagnons. Mais cette humeur s'accordait trop peu avec son caractère badin, pour pouvoir se maintenir longtemps; aussi écrivit-il une autre épitaphe en forme de quatrain (ou de huitain) dans laquelle il n'a pu s'empêcher de placer une grossière raillerie en forme d'un jeu de mots

Or d'une corde d'une toise
Sçaura mon col que mon cul poise.

Toutefois, comme

„Toute beste garde sa pel,
Qui la contraint, efforce ou lye
S'elle peult, elle se deslie“

il interjeta l'appel au parlement, sans en espérer cependant beaucoup, comme il l'assure lui-même XXVI, 3, 5. Mais un événement imprévu, la naissance de Marie [1]), fille de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves lui survint en aide. Villon profitant de cette heureuse circonstance, adressa à l'enfant une ballade, où il l'appelle „fons de pitié, source de grâce et du hault ciel créée et pourtraicte pour esjouyr et donner paix“. Ce poème en effet lui a fait obtenir le pardon du parlement. Dans la „double ballade“, adressée un peu plus tard à la même princesse, il avoue qu'il ne tient sa vie que d'elle et promet de la reconnaître désormais comme sa seule protectrice. Dans un autre poème „La Requeste de Villon, adressée à la Cour de Parlement“ il exprime a ce tribunal toute sa reconnaissance et le prie de lui accorder un délai de trois jours, afin qu'il puisse arranger ses affaires et faire les adieux aux siens — ce qui prouve qu'on lui a pardonné à condition de quitter Paris sur le champ.

Mr. Prompsault prétend, que c'est alors qu'il composa son petit testament, mais les passages cités plus haut démontrent que le poète avait un motif de beaucoup antécédent pour la composition de cet ouvrage. Du Cerceau dans ses „Mém. en forme de Lettres“, Marchand

---

[1]) née le 19 décembre 1457. Mr. Campaux a démontré qu'il ne s'agit pas ici de Marie de Bourgogne, née le 13 février 1457, comme tous les autres biographes de Villon avaient supposé.



Diction. article Villon, attribuent déjà le Petit Testament à une brouillerie d'amour.

Il quitta donc Paris, mais nous ne savons pas où il dirigea ses pas; une suite d'endroits, qu'il nomme dans le G. T., fait supposer qu'il les a passés dans un voyage vagabond. Sa détresse semble avoir été extrême: il était toujours „sans croix ne pile“ et „n'eust été Dieu, qu'il craignait“ il aurait „faict un horrible faict“, c'est-à-dire aurait cherché dans la mort un remède à ses misères. Mais ses scrupules religieux, assez forts en vérité pour le détourner d'un suicide, ne suffisaient plus pour l'empêcher de retomber dans ses vieux crimes; pendant l'été de 1461 nous le rencontrons en effet dans la prison de Meun sur Loire (G. T. 11, 3), sans en connaître non plus le délit, car Villon lui-même, généralement très-franc dans l'aveu de ses fautes, se contente cette fois à attribuer vaguement son emprisonnement à sa folle plaisance (dans le débat du cueur et du corps de Villon), gardant au reste sur cette affaire un profond silence. Dans tous les cas le crime, qu'on lui imputait, ne devait être pas facile à prouver, car quoiqu'il restât imprisonné „tout ung esté“ (G. T. 2, 6) nous n'apprenons point une seconde condamnation, comme le prétendent Mrs. Prompsault (p. 34) et Jacob (p. XXIV n. 1). Néanmoins le traitement, qu'il avait à subir de la part de Jacques Thibault D'Assigny évêque d'Orléans, sous la juridiction duquel il se trouva, lui coûta presque la vie (G. T. 11, 4; XVIII, 1, 1): il langissait dans une fosse souterraine, où on l'avait fait descendre au moyen d'un panier, entouré d'épaisses murailles, qui empêchaient

le soleil et l'air frais de pénétrer dans son terrible cachot; il recevait pour toute nourriture un peu de pain et d'eau, qu'on ne lui donnait encore qu'à longs intervalles. Qu'on ajoute à cela, qu'il était forcé de coucher par terre, enchaîné comme un chien, et que, pour surcroît de souffrances, il fut même appliqué à la question: on aura une image assez fidèle de la misérable situation du pauvre François (G. T. 1—4; XX; XXVIII; XXXII; G. T. 11; 63). Dans cette extrémité il écrivit à ses amis une épître en forme de ballade, où il demande d'une manière fort touchante, qu'on ne l'abandonne pas entièrement. Mais c'était un événement imprévu, à savoir l'avénement du nouveau roi, qui devait lui rendre la liberté. Louis XI, qui succéda à Charles VII le 22 juillet 1461, passa par la ville de Meun sur Loire et suivant une vieille coutume, qui faisait libérer les prisonniers dans toutes les villes, qu'un nouveau roi passerait après son sacre[1]), Villon, par le seul fait de la présence du roi, obtint sa grâce et se voyait libre. Le voilà donc une seconde fois échappé à la mort! Mais dans quel état! Les débauches de sa jeunesse, les privations perpétuelles, les souffrances d'un amour sans espoir, enfin cinq années d'exil l'avaient fait vieillir avant l'âge et rapprocher du tombeau (G. T. 22, 3 etc.; ib. 23; ib. 45). Mais quoiqu'il n'ait rien plus à espérer de ce monde, il ne veut pas le quitter, sans lui laisser, sous forme de testament (les legs n'y étant qu'accessoires), des regrets, des plaintes de sa vie perdue, véri-

---

[1]) Mr. Campaux a emprunté cette remarque (v. p. 124) à Daunou, Journal des Savants 1832.

tables confessions, qui doivent par son triste exemple montrer à la postérité, où peut conduire une pareille existence. Ce poème, composé ou commencé du moins au sortir de la prison (G. T. 1, 1) et auquel il donna le nom de Testament (G. T. 10, 6; 160, 5; XXI, 1, 1), reçut plus tard, et pour la première fois dans l'édition de 1489, le nom de Grand Testament.

Mais qu'est-il devenu notre poète après sa délivrance? Il est difficile d'y répondre, car nous n'avons pas d'écrits de Villon postérieurs au grand testament, pour pouvoir en tirer des renseignements; mais Mr. Campaux (voir. p. 247 sq.) y avise en divisant avec beaucoup de sagacité le G. T. en trois parties (huit. 1—79[1]); 80—145; 146 jusqu'à la fin) écrites dans trois inspirations différentes et selon lui en trois endroits séparés. Le poète à sa sortie de Meun serait retourné à Paris (Mr. Campaux s'appuie sur la seconde partie du poème, où il dit (G. T. 117, 1—3) Item j'ay sceu, a ce voyage,

Que mes trois povres orphelins
Sont creus et deviennent en aage)

et y aurait composé la première partie du G. T., qui respire encore l'amertume et le profond découragement de son âme. Mais Paris, continue Mr. Campaux, ne lui plut plus: la plupart de ses anciens compagnons étant morts ou dispersés, le peu, qui en restait parmi les plus jeunes, le recevaient peut-être avec indifférence et même avec froideur, la vieillesse dénouée de richesse

[1]) Peut-être serait-il plus à propos de faire la première coupure après la ballade de Villon à s'amye, car les huitains 79—83 et cette ballade-ci respirent encore la sombre humeur de la première partie.

et de force n'est jamais la bien-venue: le poète s'en plaint G. T. 45, 1—7

Car s'en jeunesse il fut plaisant
Ores plus rien ne dit qui plaise
Toujours vieil synge est desplaisant,
Moue ne faict qui ne desplaise
S'il se taist affin qu'il complaise,
Il est tenu pour fol recreu,
S'il parle on lui dist qu'il se taise.

et G. T. 23, 5:

Des miens le moindre, je dy voir,
De me desadvouer s'avance.

Cette réception le détermina sans doute à renoncer au séjour de Paris et à préférer celui d'une ville de province. C'était, à ce qu'il semble, Saint-Julien de Voventes en Poitou, car Villon nous apprend G. T. 93, 94 que s'il parle „ung peu Poictevin“ il l'a appris de deux dames natives de cette ville, qui se trouve en effet en Poitou. Là, toujours selon Mr. Campaux, il aurait aussi composé la seconde partie du G. T. En tous cas il n'était pas à Paris lors de la composition du passage déjà cité (G. T. 117, 1, 3).

Une notice de Rabelais Pant. IV, 60, dans laquelle celui-ci prétend que Villon, chassé de France, trouva un asile honorable en Angleterre auprès du roi Edouard V, est suivant toute apparence fausse, parce qu'elle ne s'accorde point avec l'histoire, comme le prouvent Mrs. Prompsault et Nagel; on peut du reste en douter avec d'autant plus de raison, que les autres biographes de Villon ne disent pas un mot de cet exil.

Quant à une autre notice du même auteur (Pant. IV, 13) disant que Villon, sur ses vieux jours, s'est retiré à Saint-Maixent en Poitou „soubz la faveur d'un homme de bien, abbé dudict lieu“ et qu'il s'y est occupé à faire représenter la Passion, dans le dialecte de cette province, il n'y a pas lieu de la contester.

Cependant il est probable qu'il n'y est pas resté jusqu'à sa mort, mais que, retourné vers la fin de ses jours dans la ville où il avait passé sa jeunesse, il y a écrit la dernière partie de son testament:

„Tant va-il qu'après il revient“ dit-il dans les „proverbes“ 4, 2 et en effet les détails de ses dispositions, à l'égard de ses funérailles, n'auraient eu ni de pointe piquante, ni d'objet, ni même de sens, si elles avaient été mandés à des étrangers et si le poète n'avait pas été à Paris-même. Nous avons en outre à ce sujet le témoignage d'un contemporain de Villon, d'Eloy Damerval, qui dit dans sa Deablerie (voir Campaux 251)

Maistre Françoys Villon jadis
Fit à Paris son testament

ce qui ne pouvait pas être dit, si au moins la première et la dernière partie du G. T. n'avaient pas été écrites à Paris.

Mais que cette conjecture soit vraie ou fausse, il nous semble assez clair, que cette dernière partie a été composée beaucoup plus tard que les deux premières, car Villon désigne G. T. 160, 2 Jean de Calais pour son exécuteur testamentaire, ajoutant:

„Il ne me veit, des ans a trente
Et ne sçait comment je me nomme“.

Or selon ses propres paroles, Villon, écrivant le premier huitain du G. T., n'avait que trente ans, donc, s'il n'y avait pas eu un grand intervalle entre la composition de la première partie et de la troisième, cet homme ne l' aurait jamais connu. Mais il est peu probable, que le poète aurait dit „il y a trente ans“ pour exprimer „jamais“ et quand même cela serait, on ne saurait comprendre dans ce cas-là les mots „Et ne scait comment je me nomme“, qui font évidemment supposer, que Jean de Calais l'a bien connu, mais peut-être sous un autre nom (voir page 5).

Mais quelle est l'époque de sa mort? Le docteur Nagel essaie d'en établir une date approximative: Dans l'édition de 1532 deux pièces dramatiques: „Le Monologue du Franc Archier de Raignollet“ et „Le Dyalogue des Seigneurs de Mallepaye et de Baillevent“ apparurent, jointes pour la première fois aux oeuvres de F. Villon, ce qu'on n'aurait pas fait, si la tradition ne les avait pas datées du temps de Villon. Or il y a dans ces pièces des allusions à des événements historiques des ans 1477 et 1480, ce qui prouve que la tradition faisait vivre Villon encore à cette époque. De l'autre côté il ne vivait plus en 1489 lorsque parut la première édition de ses oeuvres que Jean de Calais a recueillies; nous pourrons donc placer sa mort entre 1480 et 1489.

Passons maintenant aux poésies du poète: outre le Grand et le Petit Testament nous en connaissons une quarantaine de pièces d'une moindre étendue.

En grande partie (I—XXI) elles se trouvent insé-

rées dans le Grand Testament; parmi celles qui restent neuf (XXIII—XXVIII, XXXII, XXXVIII, XXXIX), mentionnées déjà dans la biographie, se rapportent aux procès de Villon; une autre (XXXIII), dans laquelle le poète peint par des antithèses frappantes les vicissitudes et les contrastes de sa vie toujours changeante, serait faite selon Mr. Campaux (p. 113) pour un tournoi de poésie, arrangé par Charles d'Orléans. Outre cela il est encore trois ballades, qui se rapportent aussi au poète lui-même: „la requeste, que Villon bailla à Monseigneur de Bourbon (XXIX), dans laquelle il sollicite de ce prince un emprunt, „le Problème" (XXXVI), où il se fait interpeller par la Fortune et „les Menus propos" (XXXI) où il avoue que, malgré toutes les expériences que sa vie vagabonde lui a fait acquérir, il n'a pas réussi à se connaître lui-même.

Ce n'est qu'un petit nombre de poésies qui traitent un sujet ne touchant pas directement le poète: XXXIV, qui parle du sort misérable des housseurs[1]), XXX renferme une compilation de vingt-huit proverbes commençant, sans exception, par „tant"; XXXV destine les peines les plus cruelles à celui „qui mal vouldroit au royaume de France" et enfin un poème lance avec un pathos on ne peut plus comique des imprécations terribles contre les taverniers, qui falsifient le vin[2]).

---

[1]) Sur la signification de ce mot on n'est point d'accord: Mr. Prompsault le traduit par „porteurs de housseaux" c'est-à-dire de bottes, Mr. Jacob par „batteur de tapis". Selon Mr. Campaux il désigne les écoliers, qui se couvraient la tête et les épaules de „housses" ou de couvertures, ainsi qu'on le voit par un règlement du collège de Navarre.

[2]) Ce poème ne se trouve tout entier que dans Campaux

Nous pouvons nous passer de donner un abrégé des oeuvres de Villon, puisque Mr. Campaux s'est acquitté déjà de ce travail d'une manière aussi habile que complète, nous ne pouvons donc mieux faire que renvoyer le lecteur à cette intéressante composition.

L'impression que nous recevons à la lecture des écrits de Villon est des plus singulières: nous le voyons tour à tour se vautrer dans la fange (G. T. 101; 106, 7, 8; 137, 6—8; XV), et s'élever à des inspirations augustes et sublimes (G. T. 7, 1—7; ib. 13, 7, 8; 14; 29—30; I; II; III; VII; 149—150 etc.), charmer par sa bonhomie badine (G. T. 16—20; 51—54; 93, 1—6; 115 et X etc.) et blesser au vif par sa moquerie mordante (G. T. 34; 45; 80; 107—109 etc.); toujours plein d'esprit et de bonne humeur, il nous raconte tout ce qu'il sent, ce qu'il éprouve en lui-même et tout ce qu'il observe dans les autres: nous distingons facilement ses vertus et ses autres qualités: sa reconnaissance envers tous ceux, qui lui font du bien (G. T. 8 et 9; 11, 5—8; 77; 78; 90; XXVII; XXXVIII; XXXIX etc.), son tendre amour pour sa mère (G. T. 79 et VII), son coeur bien sensible pour les souffrances d'autrui (P. T. 25, 27; G. T. 117, 121 etc.), enfin son patriotisme désintéressé (I, 3, 5 et 6; XXXV); nous ressentons avec lui les souffrances, que son amour trahi (P. T. 2, 8; 3, 5 et 6; 5, 2; 6, 6—8; G. T. 56—59; VIII; XXI, 6 etc.), son malheur (G. T. 1—4; 62 et 63; XVIII, 1, 2; XXXII) et ses remords (G. T. 14, 1; 22, 1; 26, 1—4 etc.) lui

(p. 64—66), qui par la découverte d'un manuscrit à la bibliothèque impériale s'est trouvé à même d'en compléter le fragment, connu déjà depuis 1742.

procurent; mais en même temps il nous révèle tous ses défauts avec une franchise qui nous charme, nous surprend, nous épouvante même, ses mauvais penchants, sa faiblesse de caractère, sa légèreté (G. T. 25, 2; 27, 1—4; XXVIII etc.) et nous fait part de tous ses mauvais tours: chômages, débauches, filouteries et jusqu'à ses crimes (G. T. 22, 2—3; 25, 1; 26, 5; XXV, 1, 6 etc.), bref il aime mieux être homme sincère, que de passer pour un homme de bien, sans l'être. Mais cette franchise, qu'il observe à l'égard de lui-même, lui donne, pense-t-il, le droit d'en user aussi envers d'autres. Aussi parmi les gens avec lesquels il a eu commerce, personne n'était à l'abri de ses attaques: ses amis et ses ennemis, prêtres, moines, religieuses (G. T. 106—109; 113, 115), la police et les gens de justice (G. T. 97, 112; 128 etc.), les écoliers (G. T. 119, 8) et les auteurs (XIII), les taverniers (voir Mr. Campaux 64—65) et jusqu'aux valets et chambrières (G. T. 137) se voient tous exposés à sa critique et à sa moquerie. Sa satire ne recule devant rien: il ne peut pas s'empêcher de faire un reproche assez palpable à Louis XI, en déplorant G. T. 21, 1—4 que Dieu ne lui a pas fait trouver „ung autre piteux Alexandre", apres avoir raconté un trait de générosité que ce prince a montrée envers un pauvre diable, qui se trouvait à peu près dans la même situation que Villon lui-même; il se permet même de plaisanter sur la religion (G. T. 71). Mais ses poèmes respirent partout la vérité, et c'est cette vérité qui nous fait toujours sympathiser avec le poète, lorsque même un grossier sujet vient choquer nos convictions person-

nelles[1]). La vérité de ses conceptions, de même que les rapports, qu'il donne entre la poésie et la réalité en général, surtout celle de la vie française et particulièrement parisienne, font que Villon dans ses oeuvres a donné un tableau très-exacte de son temps, du moins relativement aux personnes avec lesquelles il pouvait avoir des rapports[2]), tableau peint, il est vrai, „à coups de brosse" mais d'une fidèlité frappante et d'une clarté étonnante.

Un autre grand mérite de Villon est d'avoir su le premier, comme le dit Boileau dans son art poétique (I, 117 et 118), „débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers[3])"; c'est lui qui a commencé à délivrer la poésie des matières usées du moyen-âge comme les aventures merveilleuses des chansons de geste et des

[1]) L'honorable Guillaume Colletet (voir éd. de Jacob XX) est moins indulgent à cet égard, car il dit „ce que je trouve de pis en luy, c'est qu'au lieu que les autres ont accoustumé de cacher leurs crimes, celuy-cy en fit trophée de son temps; et non content d'en entretenir le monde de vive voix, il prit encore le soin de les publier par écrit".

[2]) Malheureusement plusieurs écrits du poète perdent pour nous beaucoup de leur piquant, faute de renseignements sur les personnages et les localités, dont il y est question. Marot déplore déjà cet inconvéniant en disant dans l'épître aux lecteurs: „Quant à l'industrie des lays, qu'il fait en ses Testaments, pour suffisamment la cognoistre et entendre, il fauldroit avoir esté de son temps à Paris et avoir cogneu les lieux, les choses et les hommes, dont il parle".

[3]) Malgré la justesse de ce jugement il est très-probable, que Boileau n'ait jamais lu les oeuvres de Villon, et il est à supposer qu'il s'en rapporte, suivant son habitude, à son prédécesseur Vauquelin de la Fresnaye, qui fait beaucoup de cas du „scavoir de maistre Jean (!) Villon" ou bien qu'il prononce son jugement d'après les éloges de La Fontaine qui savait ce poète par coeur.

romans de chevalerie, les abstractions métaphysiques d'une érudition confuse, les fades allégories enfin, qui depuis le Roman de la Rose remplissaient toutes les poésies françaises. Mais non content de ne pas les suivre, il prend même la peine, en les parodiant, de les tourner en ridicule; dans le Petit Testament p. e. il nous peint une rêverie de son âme dans quelques huitains (26—28), qui forment une travestie bouffonne du genre allégorique et du langage scholastique et sophistique de son temps.

Il combat aussi d'autres égarements dans la littérature: Dans le Grand Testament il lègue à maistre Andry Courault (voir G. T. 132, 1) une ballade, intitulée „Les Contredicts de Franc-Gontier", satire pleine de verve de la poésie pastorale, alors en vogue. Contrairement à Franc-Gontier et Hélène, héros de la plus connue de ces idylles lesquels trouvent leur félicité dans la vie, le travail et les plaisirs d'un paysan ou d'un berger sentimental, Villon chante les charmes des jouissances raffinées.

Effectivement, quoique la forme des poèmes de Villon soit parfaitement celle de ses prédécesseurs, inférieure peut-être parfois dans l'élégance de la versification, il a su remplir ce même exterieur des sujets bien différents et Mr. Champollion-Figeac semble trop favoriser le poète, qu'il a édit, aux dépens du nôtre qu'il ne connaissait peut-être pas à fond, disant dans la notice historique sur Charles d'Orléans pag. 18 (Paris 1842) „Villon est bien au dessous du mérite, que lui accorde Boileau, d'avoir su le premier etc. ...., mérite, qui appartient entièrement à Charles d'Orléans". En effet

contrairement aux allégories délicates et aux souffrances d'un amour simulé, que respirent toutes les poésies de ce dernier, Villon, en vrai poète lyrique, ne chante que ce qu'il éprouve lui-même, ses misères, ses douleurs, ses faiblesses, ses espérances, c'est-à-dire plus ou moins celles du genre humain tout entier, aussi relira-t-on toujours ses poésies malgré les grossièretés qu'elles contiennent. Attendu donc que Villon, tout en n'étant pas un génie prononçant des idées universelles et impérissables, possède cependant un talent au dessus du commun, nous lui accorderons volontiers avec Marot le nom du meilleur poète parisien (bien entendu jusqu'à Marot lui-même), et nous dirons avec ce même poète: „Peu de Villons en bon sçavoir“ quoique nous ne sachions contester l'autre partie de la sentence: „Trop de Villons pour decevoir“.

Le style de Villon est toujours net et limpide, la langue souvent pleine de douceur et de grâce, quelques fois cependant grossière et même obscène. On reconnaît partout l'esprit vigoureux d'un homme doué d'une vive imagination, d'une grande force satirique et d'une verve peu commune, mais on déplore presque partout l'absence des traces de la renaissance, de cette culture et de cette urbanité, que l'on n'acquiert que dans le commerce avec les classes supérieures et qui, en tempérant l'emportement de sa muse indomptable, lui aurait donné l'empreinte de l'humanité. Ce n'est donc pas sans raison, que Marot assure dans sa préface, que „sans doubte Villon eust emporté le chapeau de laurier devant tous les poètes de son temps, s'il eust été nourry en la Court

des Roys et des Princes, là où les jugemens s'amendent et les langaiges se polissent". Ce jugement nous paraît bien plus juste et plus à propos que celui de Mr. Champollion-Figeac (voir l'ouvr. déjà cité p. 11) que „les ouvrages et le style de Villon nous portent à croire, que la chasteté des expressions, la netteté des pensées, le bon esprit et le bon goût étaient encore en ce temps-là un des priviléges des grands seigneurs".

Ce qui donne beaucoup de vivacité au langage de Villon, ce sont les jeux de mots, les proverbes et les citations qu'il insère avec beaucoup d'adresse dans tous ses poèmes. Parmi les jeux de mots, qui présentent presque toujours une équivoque abscène, nous ne citerons que les passages P. T. 4, 7 et 8; G. T. 89, 4; ib. 100, 2; ib. 138, 5; XXIX, 3, 7—9; XXXIII, 1, 4.

Quant aux proverbes, à part la ballade XXX qui en renferme toute une collection et outre plusieurs expressions proverbiales semées dans tout l'ouvrage, nous trouvons les suivants: „en grand pauvreté
(Ce mot dit-on communément)
Ne gist pas trop grand loyaulté" G. T. 19, 6—8
Car „de la panse vient la danse" G. T. 25, 8
Laissons le monstier où il est G. T. 34, 1
Toujours „vieil synge est desplaisant" G. T. 45, 3
Car „en son prunier n'a pas creu" G. T. 45, 8
Selon le clerc est deu le maistre G. T. 47, 8
Que „six ouvriers font plus que troys G. T. 53, 6
Vendre vessies pour lanternes G. T. 57, 8
Pourmener de l'uys au pesle G. T. 59, 2
Mettre le plumail au vent G. T. 61, 1

„Ce qui fut aux truyes“ je tiens,
„Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx“ G. T. 156, 7, 8
Ferrer oës et canettes G. T. 137, 4
C'est à mau-chat mau-rat XV, 4, 3
Jamais mal acquest ne proffite XVI, 3, 8
De saige mère saige enfant XXXIX, II, 2, 8.

Si on voulait enfin juger Villon d'après les citations qu'il fait, souvent avec une certaine ostentation, ses connaissances doivent avoir été assez vastes et on comprendrait le respect, que Vauquelin de la Fresnaye a pour le „scavoir de maistre Villon“. Ainsi par exemple il connaît beaucoup de passages de la bible; il sait que Samson perdit ses yeux par la trahison de Delila, sa maitresse[1]) (VI, 1, 6); il parle de Noé, plantant la vigne[2]) (X, 1, 1), de Loth, couchant avec ses filles[3]) (X, 1, 3) et de „l'heur de Jacob“ (G. T. 8, 1). Il connaît très-bien l'histoire de la famille de David: il souhaite à Louis l'honneur de Salomon (G. T. 8, 2), fait allusion à la mort atroce d'Absalon[4]) (XXXV, 2, 8 et XXXVI, 3, 11), mais il semble surtout être versé dans la „chronique scandaleuse“ de cette maison: il raconte l'aventure galante du roi David avec Bethsabe, femme d'Urie[5]) (VI, 1, 6), l'amour incestueux d'Amnon pour sa soeur Thamar[6]) (VI, 4, 1) et parle des „folles amours“ qui rendirent Salomon idolâtre (VI, 1, 6).

Il connaît les vexations que Job avait à souffrir (XXXV, 1, 8) et applique G. T. 28, 1—3 à sa propre

1) Juges 16, 21. 2) Genèse 9, 20. 3) Genèse 19.
4) Samuèle II, 18, 14. 5) Samuèle II, 11, 2 sq. 6) Samuèle II, 13.

situation misérable les paroles de cet homme grièvement visité (livre de Job 7, 6).

Il cite plusieurs passages de psaumes p. e. ps. 108, 7 (G. T. 6, 8); ps. 91, 5 „Seigneur vous m'avez comblé de joie en me montrant l'oeuvre de vos mains“ (XXXVIII, 6, 2 et 3) et sa sentence favorite, la dévise de sa vie (G. T. 27, 1, 2), était une parole de l'Ecclésiaste ch. 11 v. 9 et 10 „Réjouis-toi durant le temps de ta jeunesse“.

Dans les écrits des prophètes il a appris que Nébucadnezar fut changé en bête „pour sept ans“ [1]) (XXXV, 1, 4) et que le prophète Jonas passa trois jours dans le ventre d'une baleine [2]) (XXXV, 3, 6).

Il n'a pas moins lu, à ce qu'il semble, les apocryphes, car il parle XXXVI, 3, 3 d'Arphaxad, roi des Mèdes, qui fut défait et tué dans une bataille par Holopherne [3]); il sait que ce dernier fut assassiné à son tour par Judith [4]) (XXXVI, 3, 8) „la digne Judith“ comme il l'appelle (XXXIX, II, 3, 6) et il cite même (XXVIII, 4, 6 et 7) un passage de la sagesse de Salomon 7, 19 „Homme sage a puissance Sur les planètes et sur leur influence“.

Quant au nouveau testament, il ne semble pas s'en être occupé aussi sérieusement que de l'ancien: nous trouvons seulement des allusions à la décapitation de Jean-Baptiste par Hérodes [5]) (VI, 4, 5), aux noces de Cana [6]) (X, 1, 5), à la parabole du ladre et du mauvais riche [7]) (G. T. 72, 5), à la mort misérable du traitre Ju-

1) Daniel 4, 30. 2) Jonas 2, 1. 3) Livre de Judith ch. 1. 4) Livre de Judith 13, 7—9. 5) St. Marc 6, 27. 6) St. Jean ch. 2. 7) St. Luc. 16, 19—31.



das[1]) (XXXV, 2, 9) et enfin aux disciples d'Emmaus[2]) (G. T. 13, 3).

Nous rencontrons aussi quelques personnages mythologiques: il nous peint les „caveaux Stygiens“ (contre les tavern. 1, 11) gardés par „chien Cerberus à quatre testes“ (VI, 2, 4), cachot horrible de Tantalus (qu'il appelle Penthalus XXXV, 1, 7), où descendit Orpheus „jouant de flustes et musettes“ (VI, 2, 1), il nous parle de la „clarté“ de Phoebus (XXXV, 3, 7), des biens de Juno et du „soulas“ de Vénus (ib. 3, 8), d'Eolus, dieu des vents (XXXV, 4, 1), de la forêt, où règne Glaucus, c'est-à-dire la mer (XXXV, 4, 2) de Narcissus, qui se noya dans une fontaine voyant s'y refléter son image dont il devint épris (VI, 2, 5 et XXXV, 2, 7) et de la „belle Echo“ (XXXIX, II, 3, 5), nymphe amoureuse du beau Narcisse, qui fut changée plus tard en rocher (I, 1, 5).

L'antiquité grecque et romaine ne lui fournit pas moins son contingent: Le poète fait passer en revue Jason (XXXV, 1, 2 et XXXVI, 2, 10) et Dédalus (XXXV, 1, 9), Hector et Troilus (G. T. 129, 8), Paris et Héléna (G. T. 40, 1), la „saige“ Cassandre (XXXIX, II, 3, 5) et le vieux Priamus (XXXVI, 2, 3), Archipiada, courtisane Athénienne (I, 1, 3), et Thaïs, maîtresse d'Alexandre (I, 1, 3), jusqu'à Alexandre le Grand lui-même (XXXVI, 3, 1).

L'histoire romaine lui fournit: „noble Dido“ (XXXIX, II, 3, 6), „la royne de Cartage“ (XVI, 2, 5), „Scippion l'Affriquain“ (XXXVI, 2, 7) et son grand adversaire „Hannibal“ (XXXVI, 2, 5), „Julius César“ (XXXVI, 2, 8) et son rival „Pompée“ (XXXVI, 2, 9), „l'empereur Octa-

---

[1]) St. Math. 27, 3—5. [2]) St. Luc. ch. 24.

vien“ (XXXV, 3, 1) et enfin „la courtisane Flora“ (I, 1, 1) à côté de la „caste Lucresse“ (XXXIX, II, 3, 6).

Ses connaissances dans le domaine de l'histoire primitive de son pays semblent, selon ses écrits, se borner à Clovis (XXXVIII, 3, 5) et Hugues Capet (XXVI, 2, 1). et Charlemaine Plus loin il parle d'Abailard et d'Héloise (I, 2, 1—3) et de Blanche de Castille, mère de Saint Louis (I, 3, 1); mais il se montre bien instruit des événements contemporains: il cite „Jehanne la bonne Lorraine, Qu'Anglois bruslèrent à Rouen“ (I, 3, 5), et du Guesclin Calixte III † 1458 (II, 1), Alphonse V, roi d'Arragon † 1458 (ib.), Jean I, duc de Bourbon † 1453 (ib.), Artus III, duc de Bretagne † 1458 (ib.), Charles VII, roi de France † 1461 (ib.), Jacques II, roi d'Ecosse † 1460 (II, 2), Jean II, roi de Castille † 1454 (ib.) et enfin Ladislaus de Bohême † 1444 (ib.).

Les livres qu'il cite ne sont pas en petit nombre: Hors d'Aristote (P. T. 37, 8), dont il connaît même les commentaires d'Averroès (G. T. 12, 8), et d'Homère il nomme encore Virgile dont il cite même un passage (eclog. 4 v. 7) „Nova progenies caelo jamjam demittitur alto“ (XXXIX, II, 3, 2—4), Macrobe (G. T. 135, 5) et Valère (G. T. 20, 7). De même la littérature de la langue d'oïl semble lui avoir été toute familière: il paraît avoir lu les romans d'Augier le Danois (G. T. 153, 8), celui de la Rose (G. T. 15, 1[1]); G. T. 108, 1), de Berthe au grand pied (I, 3, 3) et les oeuvres d'Alain

---

[1]) Cependant le passage, qu'il cite G. T. 15, 1 et qu'il prétend avoir emprunté au „Romant de la Rose“ est plutôt le commencement du „Codicille de Jean de Meung“ comme Mr. Jacob le remarque (page 47 note 3).

Chartier (G. T. 155, 2), tandis que parmi les pères d'église il ne semble connaître que le seul Jean de Pontlieu, ennemi des prêtres (G. T. 108, 5).

Passons maintenant à la forme métrique des oeuvres de François Villon: A côté des deux grands poèmes le G. T. et le P. T., nous y trouvons trois genres différents de poésie: des ballades, des rondeaux et des dits. Les ballades consistent en trois strophes (les doubles ballades en six p. e. VI et XXXIX), qui aux endroits correspondants gardent les mêmes rimes dans tout le poème, en un envoi rimant comme les derniers vers correspondants de chaque strophe, et enfin en un refrain, formé par le dernier vers de chaque couplet. Il y a des ballades, qui manquent d'envoi (VI; XXXIV), mais il n'arrive jamais qu'il n'y ait pas de refrain dans un poème de ce genre.

Les rondeaux consistent en une strophe de six et une seconde de quatre vers, dont les rimes correspondent aux premiers quatre vers de la première strophe. Ce qui donne le nom de rondeaux à ces poèmes, c'est que le premier mot de la première strophe s'ajoute à chaque strophe comme une espèce de refrain (p. e. X; XVIII) ou bien que le premier vers du premier couplet se joint comme cinquième vers au second couplet (XIX).

Enfin les dits sont des poèmes formés par une serie non limitée de strophes, sans refrain, sans envoi et qui pour la rime ne sont pas soumis à des règles aussi sévères, que les deux classes qui précèdent.

Le vers, dont Villon fait usage, se compose tantôt de huit syllabes, employé dans le Grand et le Petit

Testament, les dits, les rondeaux et dans une partie des ballades; tantôt de dix syllabes, comme dans les autres ballades qui restent. Les vers se groupent par quatre, six, huit, dix et par douze, ce qui donne des quatrains, des sixains, des huitains, des dizains et des douzains. On serait donc tenté de supposer, qu'il y aurait dix genres différents de couplets: à savoir des douzains composés de vers de huit et de dix syllabes, de même deux espèces de dizains etc. Il n'y en a cependant que sept, car ce sont seulement les huitains et les dizains qui renferment ces deux sortes de vers: tous les quatrains et sixains se composent de vers de huit syllabes, les douzains ne montrent que des vers décasyllabes.

L'ordre des rimes, qui peuvent être indifféremment masculines ou féminines, change dans les différentes espèces de strophes, à savoir dans les quatrains, sixains etc.

Le seul quatrain indépendant, qui se trouve dans Villon (XXIII), n'a qu'une seule rime en „oise" tandis que dans les envois et dans les seconds couplets des rondeaux la rime se règle sur celle des autres strophes.

Les sixains, qui ne s'emploient que dans les rondeaux (IX; XVIII; XIX), riment tous par la formule *abbaab*.

Le huitain, composé de vers de huit syllabes, est très-fréquemment employé par Villon, à savoir dans les deux testaments et dans les poèmes suivants: I; II; III; IV; V; VI; XIV; XVII; XX; XXI; XXIV; XXX; XXXI; XXXIX, où il rime *ababbcbc*; en outre une fois dans la variante du quatrain, dont nous avons fait mention plus haut (XXIV; voir page 8 note 1) *ababaacc*.

Les huitains composés de vers de dix syllabes, que nous rencontrons dans trois poèmes (VIII; X; XI), suivent quant à la rime la classe précédente.

Les dizains riment toujours par *ababbccdcd*, que le vers soit octosyllabe (XXXIV) ou décasyllabe (VII; XII; XIII; XV; XXV; XXVII; XXVIII; XXIX; XXXII; XXXIII; XXXV). Les envois de cette espèce de ballades méritent une attention particulière. Ordinairement l'envoi ne compte que la moitié des vers des autres strophes; or nous trouvons, d'après cette règle, cinq vers dans la plupart des cas, mais l'envoi de VII et de XXVIII en a sept rimant *cccdccd*, tandisque l'accord avec les derniers sept vers des autres couplets exigerait *bbccdcd*; celui de XXXII en a six rimant contre la règle *ccdccd*; enfin celui de XIII n'en a que quatre qui riment régulièrement.

Quant au douzain enfin, nous le trouvons employé dans deux ballades (XXXVI et XXXVII) dont les rimes présentent la formule *ababbccddede*. L'envoi du premier poème consiste en cinq et celui du dernier en quatre vers.

Par rapport à la rime elle-même les règles, quoiqu'en général d'accord avec celles du français moderne, ne sont pas cependant encore aussi sévères. Dans beaucoup de cas la rime n'existe pas pour la vue, puisqu'on écrivait encore beaucoup de consonnes, qui ne se prononçaient plus comme dans l'ancien français, p. e. procès — en ceps G. T. 19, 6, 8, detz — des (Gén. du pluriel de l'art.) G. T. 17, 4, 5, Calixte — papaliste I, 1, 1 et 3; mais nous rencontrons aussi d'autres exemples, où

de plusieurs consonnes, qui se trouvent dans la rime, les principales seulement sont égales, sans que les autres puissent avoir été muettes p. e. masles — Charles G. T. 9, 1, 3, ancestres — sceptres G. T. 35, 6, 8, Grenobles — Dolles III, 3, 1 et 3, adextre — prebstre V, 2, 2 et 7, pleure — recoeuvre G. T. 99, 4, 5, rouges — Bourges G. T. 130, 6, 8, enseigne — tienne G. T. 141, 5, 7, branle — tremble G. T. 166, 1, 3, peuple — seule XXXIX, 3, 1 et 3; et deux fois il ne se trouve même pas la moindre ressemblance entre les consonnes: prophètes — fesses G. T. 71, 6, 8 dame — asne G. T. 137, 6, 8. Cette singularité rappelle bien l'assonance des vieux poèmes populaires de la France.

Mais Villon se permet aussi de rimer les longues voyelles avec les courtes p. e. pasques — Jacques P. T. 16, 6, 8 blasmes — femmes G. T. 51, 2, 4; pucelettes — prophètes VI, 3, 4 et 5; mectre — maistre G. T. 72, 1, 3; aulmosne — ordonne G. T. 142, 5, 7; bulles — brusles XVII, 1, 1 et 3, luttes — flustes XVII, 2, 1 et 3.

Une autre irrégularité s'excuse par le dialecte parisien, dans lequel on prononça alors „*e*“ et même „*eu*“ devant *r*, comme *a*, car Villon écrit cherme VIII, 1, 5 et lerme G. T. 155, 3 (anc. fr. très-souvent aussi lerme) et prononça sans doute „charme“ et „larme“, de manière qu'il peut rimer correctement: Barre — feurre — terre — querre P. T. 23, 2, 4, 5, 7; appert — part G. T. 52, 2, 4, Robert — Lombart G. T. 64, 6, 8; ardre — aherdre ib. 73, 1, 3; errè — Barre ib. 83, 2, 4; Montmartre — tertre ib. 136, 1, 3.

„*oi*“ se prononçait alors „*oe*“ car Villon écrit même

quelques fois *oë* pour *oi* p. e. soëf G. T. 62, 1; *oë* (*oie*) G. T. 157, 4; mirouer P. T. 29, 7; coëffer; de là étaient possibles les rimes suivantes: Chollet — souloit P. T. 24, 1, 3; Anthoine — Seine P. T. 29, 2, 4; testes — boytes — coettes G. T. 101, 2, 4, 5 estroicte — disette ib. 139, 2, 4; mais suivie d'„*r*" cette diphthongue avait déjà à cette époque la prononciation d'aujourd'hui (*oa*) comme le prouve la rime carre — poirre G. T. 98, 5, 7.

Quant à l'hiatus nous apercevons dans Villon, contrairement aux autres poètes de son époque, une tendance très-marquée de l'éviter ou de l'éloigner par l'élision p. e.

Mil quatre cent cinquante et six P. T. 1, 1
Sans que pieça elle en eust mieulx ib. 3, 4
Et se je pense à ma faveur ib. 4, 1 etc.

Dans les trois à quatre mille vers de Villon nous n'avons trouvé que sept passages, qui s'écartent des règles de la prosodie moderne:

Mais mon encre estoit gelé P. T. 39, 4
Pour ce aymez tant que vouldrez VI, 1, 1
Ma vielle ay mis soubz le banc G. T. 60, 5
Leur chambre auront lembroysée ib. 112, 2
En l'abbaye où il n'entre homme ib. 136, 8.

(Dans tous les autres endroits l'élision a lieu devant l'h muet.)

N'autre ennuy de quelque sorte XXXIX, 5, 5
Some et benigne clémence XXXIX, 6, 3.

De l'autre côté on n'était pas encore aussi rigoureux qu'aujourd'hui relativement à la valeur des syllabes et des diphthongues: La syllabe muette p. e. pouvait à

discrétion compter ou non. Nous trouvons dans Villon beaucoup de passages, où l'„*e*“ muet, quoique suivi d'une consonne, ne compte pas p. e. laisse P. T. 12, 8, brayes ib. 14, 6, soye, vraye G. T. 14, 5, hommes XXV, 2, 4 pluye XXV, 3, 1 ne valent qu'une seule syllabe; amye P. T. 14, 8, declaire G. T. 60, 8 que deux syllabes. La même observation peut se faire aussi au milieu des mots: dans Jehan P. T. 11, 4; G. T. 85, 1; 108, 1; 126, 2; 160, 2; payera G. T. 91, 3 salueront ib. 125, 7, payeray ib. 193, 2 l'*e* ne compte pas.

La valeur des diphthongues n'est pas non plus bien fixée: *oi* p. e. vaut ordinairement une syllabe, mais averroy G. T. 12, 8 est quadrisyllabe, poille ib. 58, 1 trissyllabe.

uy et *ui* toujours d'une syllabe, à l'exception de G. T. 27, 3 esjuys; *ion* bissyllabe, excepté dans „estions“ et „avions“ IX, 2, 1; „ieux“ de même, mais „cieulx“ G. T. 75, 6 et lieux ib. 76, 8 sont monosyllabes.

Les terminaisons *ier*, *ié*, *iez*, *ien* etc. ne valent qu'une syllabe si elles dérivent du latin are, arius, atus, atis, anus etc. ou si elles sont formées par la diphthongaison d'*e* (viens, tiens etc.); elles valent deux syllabes, si l'*i* est une lettre radicale comme dans obvier P. P. 6, 1; mandier ib. 32, 1; rassasier G. T. 25, 4 manier ib. 59, 6 officiel ib. 64, 3 espier ib. 69, 4 copier ib. 69, 7 ancien ib. 84, 6 lien XXXVIII, 4, 8.

Il se trouve cependant aussi des exceptions à cette règle: advient P. T. 37, 4; terrien VII, 1, 1 aidier G. T. 130, 3 guerrier XXXIV, 2, 7 comptent pour trois syllabes au lieu de deux; barrière XXXVI, 1, 5 et estudier G. T. 119, 1 seulement pour trois au lieu de quatre.

La langue de François Villon[1]) est celle de Paris c'est-à-dire de l'Isle de France. Elle n'est pas cependant tout à fait pure, mais contient des traces et quelques restes de tous les dialectes de la France; nous tâcherons d'en faire ressortir quelques échantillons: on y trouve du bourguignon:

ai pour *a*: saige P. T. 1, 7; VI, 3, 5 etc. saigesse IV, 3, 2 gaige P. T. 11, 5; G. T. 158, 7 gaigner G. T. 105, 4; XVI, 2, 5; déclairer G. T. 60, 8 messaigier XIV, 1, 3 saichiez XXI, 4, 2 Cartaige XXXVI, 1, 6.

ei pour *e* très-souvent: seiché, meiner, seicher etc.

du dialecte picardique:

eu pour *ou*: seuvant X, 3, 2; sequeurer G. T. 49, 7.

ie pour *e* (aussi bourg.) très-souvent quand l'*e* a l'accent p. e. bouchier, chassié, sachiez, péchié, traictié, dangier etc.

ieu p. *e*: tieul P. T. 31, 5.

ou pour *au* (aussi dans le norm.) souvent: pouvre, pouvreté; ou (dat. de l'art.) G. T. 131, 2 ouquel XXXII, 1, 4.

ou pour *eu* ou *oeu*: demourer G. T. 94, 2; 110, 2; pou G. T. 138, 5 labour XVII, 3, 2; 3, 7 (très-souvent à l'anc. franç.) ouvrer XVII, 3, 7 doulour G. T. 54, 8.

ou pour *o*: assez fréquemment: reprouchier, labourer, laboureux, gousier XXXII, 1, 9 voulonté, arrouser, reprouche, voulontiers, tastouner, doulouser, coulorer, proufit, toul pour tol de tolre XXXIX, 5, 7, mirouer P. T. 29, 7.

---

[1]) Nous ne sommes guère sûrs de donner toujours le texte et l'orthographe authentiques de Villon, puisque ce poète n'a pas pris lui-même le soin de publier ses livres. Nous avons accepté le texte tel que Mr. Paul Lacroix (Jacob) nous l'offre.

c remplace *ch* dans: casser G. T. 158, 7; caste VI, 3, 6 et XXXIX, II, 3, 6; de bonne carre G. T. 98, 5 capel XXVI, 3, 1.

En fait de dialecte norman nous trouvons:

e pour *oi*: detz, dez G. T. 17, 4; XXV, 3, 4 vecy G. T. 69, 8 ler G. T. 123, 3 penard (poignard) contre les tavern. 1, 5.

ei pour *oi*: meins P. T. 37, 8.

o pour *ou*: molin G. T. 58, 6; pommon XXVII, 3, 6.

oi pour *i*: soyer (scier) XXXIV, 3, 1.

u pour *o* assez souvent: tumbeaulx P. T. 35, 6; 36, 8 unze G. T. 97, 1 tumbel G. T. 163, 7 voluntaire XXVI, 1, 6 triumphant XXIX, 4, 4.

u pour *ou* une fois: pur P. T. 17, 1.

Quant à l'orthographe ou y remarque des nombreuses singularités:

aa ou *ea* pour *a*: aage G. T. 117, 3; eage G. T. 1, 1 (car „*aa*“ et „*ea*“ ne comptent plus comme dans l'ancien français pour deux syllabes, quoique l'étymologie d'aetaticum l'exige).

a pour *e*: part (perd) G. T. 52, 5 orfaverie (orfèvrerie) G. T. 113, 4 ancre ib. 163, 6.

ai pour *e*: demaine est assez fréquent.

aou pour *au*: paouvre P. T. 7, 3; 14, 2 etc.; pour *eu*: paour VII, 3, 6.

e pour *a*: temner III, 4, 3 reng (ranc) G. T. 87, 5 dedens XXXVI, 3, 10.

e pour *ai* très-souvent: scet, gresse, engresser, frez (frais) escler (éclair) cler, lesser.

eu pour *u*: beuvait X, 2, 2; pour *û*: meurir, meure.

eu, *oeu* et *ueu* se trouvent sans différence: beuf, cueur, deul, euvre, meurs etc.

o pour *au* souvent dans povre.

oy pour *ui* une fois: oystre (huître) G. T. 30, 7.

D'autres changements sont plus arbitraires:

ai pour *i*: chaignon XXI, 1, 7 (selon l'étymologie de catena).

e pour *i*: sentement G. T. 12, 5; se pour si; ne pour ni souvent.

e muet final tombe quelquefois: com (comme) XXI, 1, 5; XXXV, 2, 4 onc (oncques) P. T. 7, 5 G. T. 20, 8.

i pour *ei*: pigne X, 2, 3; pour *e*: effimère (éphémère) G. T. 74, 5; pour *u*: gippon (jupon) XXIX, 3, 5.

i tombe dans „debteur" G. T. 168, 4.

o pour *a*: por G. T. 154, 6.

ou pour *u*: fouir P. T. 5, 6.

u pour *e* une fois: sumer XI, 3, 5; *oue* pour *o*: cordouennier P. T. 21, 7.

Les consonnes:

liquides: *l* s'est presque toujours aplati en *u*, excepté dans solz P. T. 5, 6; col III, 1, 4 fol G. T. 43, 7; 45, 6; pel XXVI, 1, 3 drapel XXVI, 2, 3 capel XXVI, 3, 1, cependant il se maintient très-souvent à côté d'*u* comme lettre étymologique: yeulx, mieulx, daulphin, saulve, saulce, doulx, peult etc.

m final et devant *s* se change souvent en *n*: crains (tremere) prins (primus) P. T. 18, 4; 24, 3 geins (gemo) XV, 3, 9.

s remplace *ç* dans garson IV, 3, 3 perser G. T. 112, 4.
ss pour *c*: assier G. T. 8, 4; assierin. *s* n'est qu'un signe graphique dans: trosne, blasme, asne, aulmosne etc.

muettes: les „mediae", quand elles sont finales, se changent en „tenues": grant, marchant, canart, lart, il prent, mais on trouve aussi: grand, gland etc.

Les dentales se syncopent devant *s*: grans, gemissemens, sentemens, marchans, mais il y a assez d'exceptions à cette règle p. e. rondz, montz, detz, ards, gands, fendz etc.

Les labiales *p* et *b* restent encore comme lettres étymologiques dans: rachepter, decepvoir, prebstre, sepmaine, nopcer etc.

c adouci en *i* devant *t* se maintient néanmoins: traictié, faict etc.
c remplace *s*: responce G. T. 18, 3 dancer V, 2, 2 dance VI, 4, 7; *ss* dans: face G. T. 126, 7 redrecier G. T. 85, 8.
ch pour *c*: achierin contre les tav. 1, 10; estomach G. T. 144, 6.
d pour *t*: meurdrir G. T. 30, 8.
z pour *s* presque toujours après *t*; après *d* et *l* dans solz, nudz, rondz, fendz etc.
h initial se syncope quelques fois: yver P. T. 24, 8; G. T. 25, 8 ib. 133, 5; ib. 144, 7; XVI, 3, 4; alaine G. T. 40, 3 oystre G. T. 30, 7 uys ib. 59, 2 yverner ib. 144, 5; médial: cayer ib. 78, 5.
gt final tombe dans „doy" G. T. 73, 1.

Des contractions remarquables se trouvent dans „esme" pour „estime" G. T. 6, 4 et „courser" pour „courroucer" III, 4, 3.

Le ton mouillé n'est pas toujours écrit p. e. deul XXXIX, 5, 4; boullir VII, 3, 5 penard (poignard) contre les tav. 1, 5.

Au lieu des doubles consonnes on emploie des simples: esbate, estrene G. T. 42, 7, gloser ib. 161, 1 et vice versa: reeulle, mulle, souppirant, estoille, jetté, honnorer, fouller, laidder, cappitaine, valleur, chicanner, honnorable etc.

L'article déterminant (défini).

Les formes sont celles du français moderne, et ce n'est que dans la ballade „en vieil langage français" que se trouvent quelques restes des anciennes formes, à savoir ly pour le nom. et l'acc. du singulier et du pluriel, tandis que dans le bon ancien français il ne s'employait qu'au nom. du sing. et du pluriel; une forme très-singulière et très-ancienne (v. Burguy gramm. I, p. 51) que nous avons déjà notée plus haut c'est „*ou*" pour „*au*" G. T. 131, 2. De la contraction du pluriel de l'article et de la préposition „*en*" se forme: *ès*: VII, 1, 9; G. T. 88, 7; 115, 7 (encore moderne voir: Mätzner, französische Grammatik p. 156).

L'article non-déterminant (indéfini).

ung, un, fém. une, plur. unes.

L'article non-déterminant est comme dans l'ancien français très-souvent omis: Planter me fault autre complant P. T. 4, 7; C'est pour moi piteuse besoigne P. T. 7, 7; Enserrez soubz trappe volière P. T. 29, 6; Noire comme escouvillon P. T. 40, 4; autre que moi P. T. 7, 4 etc. Il en est de même de l'article partitif: Je laisse bonnetz courtz, chausses semellées P. T. 21, 6; il n'y a

relaiz P. T. 8, 6; n'y voy secours ib. 5, 6; Je laisse chappons, pigons, grasses gelines P. T. 32, 4; qui ne mange figue ne date P. T. 40, 3 etc.

Le pluriel de l'article non-déterminant s'emploie comme dans l'ancien français, lorsqu'on parle des choses qui se trouvent par paires p. e. unes bottes G. T. 125, 5, unes brayes III, 4, 3.

Le substantif.

La flexion en est moderne. De la règle de l's nous ne découvrons que quelques traces peu claires, surtout dans la ballade „en vieil françois" p. e. ly vens nom. du sing., Dieux acc., ly daulphin et ly sires nom. du plur., d'amours sing., amour nom. du sing.

Le pluriel se forme par *s*, *x* et *z* à discrétion. Ainsi que dans le vieux français le „de" du génitif est souvent omis, surtout quand il s'agit de personnes p. e. sur la maison Guillot Gneuldrey P. T. 28, 7; soubz la main Thibault d'Aussigny G. T. 1, 6; selon le decret leurs amis ib. 52, 1; aux hoirs Michault ib. 81, 5; la clarté Phoebus XXXV, 3, 7; les biens Juno et le soulas Vénus ib. 3, 8; ès désers Eolus ib. 4, 1; de par Dieu (proprement de part) P. T. 9, 1, cette dernière expression s'emploie encore aujourd'hui.

„de" est aussi remplacé par „à" p. e. fille au souverain Sire XXVII, 1, 9; pet-au-Diable G. T. 78, 2.

Un mot irrégulier est encore „homme": nom. du sing. hom G. T. 17, 2; 78, 4; à côté d'„homme" G. T. 20, 6 etc.; l'acc. du pluriel „homs" XXXVI, 1, 9.

Dans les mots qui déplacent l'accent on ne distingue

plus les deux formes ni les significations différentes, nous trouvons p. e. sires III, 3, 4 nom. du plur.; „à sire“ sing. G. T. 88, 1; emperier nom. du sing. III, 2, 1; mais empereur au même cas G. T. 18, 1; compaings III, 2, 1 nom. du plur.; larron nom. et acc. du sing. G. T. 17, 5; 18, 2; glasson acc. du sing. G. T. 144, 4. La plupart de ces mots montre déjà partout la forme de l'accusatif p. e. pecheur, terreur, foleur (folie), couleur, douleur, serviteur, charbon, procureur, escumeur etc.

Le féminin en „esse“ se trouve deux fois: pecheresse VII, 1, 7 et menteresse ib. 1, 9; emperier forme le féminin emperière VII, 1, 2.

Il y a encore à remarquer quelques mots, qui depuis ce temps ont changé de genre: „encre“ était alors masculin P. T. 39, 4; „amour“ est toujours du féminin VIII, 1, 3 etc.; de même que „gens“ à l'exception d'une fois G. T. 70, 8 gens mortz furent faictz.

L'adjectif.

Pour la flexion il se règle sur le substantif; dans la ball. en vieil franc. nous trouvons: tresnobles, decorez, honorez au nom. du sing., mais adorez aussi à l'acc. du sing., te pluriel toujours en *z*: vestuz, coeffez, eschauffez. Quant à la formation du féminin, Villon observe en général les méthodes modernes; la règle, qui valait pour l'ancien français à savoir que les adjectifs, qui en latin n'ont qu'une seule forme pour le masculin et le féminin, ne distinguent pas non plus ces deux genres en roman, s'emploie encore dans quelques cas: grant p. e. est aussi féminin que masculin G. T. 32, 6;

35, 3; IV, 3, 2; G. T. 76, 5 etc.; tel douleur G. T. 36, 4; tels drogues perilleuses XII, 1, 8; tels ordures XVII, 3, 1; langues cuysans flambans G. T. 130, 6; meules flottans XXXV, 3, 3; court triumphant XXIX, 4, 4 et même contre la règle: court souverain XXIX, 1, 5; demy suivi du substantif ne prend pas d'*e* „demy douzaine“ G. T. 105, 5.

A remarquer: mal, male G. T. 72, 7; gens, gente IV, 7, 1; V, 2, 1 et ort, orde G. T. 83, 8.

Le comparatif et le superlatif se forment ordinairement comme dans le français ancien et moderne par l'addition de „plus“ ou „le plus“. Cependant il est des comparatifs irréguliers p. e. meilleur, pire, greigneur VIII, 4, 1, mineur VIII, 2, 5; des adverbes: moins, mieulx, pis, mais G. T. 27, 7.

L'adverbe se forme en ajoutant la terminaison „ment“ durement, aucunement, vistement, mallement XXI, 3, 3 etc., ou très-souvent retient la forme de l'adjectif: bon P. T. 29, 2, coy G. T. 31, 4 etc.

On force les adjectifs et les adverbes par „très, bien, trop“ et par „moult“ p. e. moult me fut chiche G. T. 2, 7, moult ancien ib. 136, 2. — La négation s'exprime par „ne — pas, point, mie“ G. T. 94, 7, ou très-souvent par le seul „ne“, ou même par le seul „pas“ p. e. mourray-je pas G. T. 42, 6.

Les noms de nombre.

Nombres cardinaux: nous avons trouvé: ung, deux, troys, quatre, six, sept, huict (huyt), neuf, unze, douze, quatorze, quinze, vingt, trente, quarante, cinquante,

soixante, cent (quatre cents cinquante et six), 220: unze vingts G. T. 97, 1; 142, 7.

Nombres ordinaux: prins P. T. 24, 3 et premier, tiers II, 1, 1; G. T. 171, 1; le quart (impôt) XXXII, 3, 2; les fièvres quartes G. T. 98, 8; un quartier d'an G. T. 136, 5; le reste se forme régulièrement par la terminaison iesme: septiesme, trentiesme.

Les pronoms.

Les pronoms personnels possèdent presque toujours les formes actuelles, qui du reste se trouvent déjà au XII° et au XIII° siècles. Ce qui les distingue des pronoms modernes et les rapproche des anciens est, qu'il n'y a pas encore de différence marquée entre la forme conjointe et disjointe; on trouve p. e. Je, François P. T. 1, 2; „ce suis je“ pour „c'est moi“ XXVIII, 1, 1; pour soy soustenir G. T. 67, 8; pour soy desennuyer ib. 157, 6; laisse me XXVIII, 1, 8.

Le pronom réfléchi se remplace quelques fois par le pronom de la troisième personne p. e. pour eux revencher G. T. 109, 8.

Quand le sujet du verbe se reconnaît par la forme du verbe-même, il est très-souvent omis p. e. (elle) veult et ordonne P. T. 5, 4; si n'y voy ib. 6, 2; ce croy ib. 6, 6; par elle meurs ib. 8, 2; tous sommes G. T. 43, 3; son seigneur es XXVIII, 4, 4; pas ne devez XXV, 2, 1 etc.

Une fois le masculin „il“ se trouve pour le féminin „elle“ IX, 2, 2.

Dans le pronom possessif de Villon on ne distingue plus, comme au XII° siècle, le nominatif „mes, tes,

ses etc.“ de l'accusatif „mon, ton, son etc.“ on a adopté pour tous les cas la forme unique de l'acc. Cependant il a cela de commun avec cette époque, qu'il emploie sans différence le pronom disjoint et conjoint p. e. le mien cueur XI, 4, 2; le mien seigneur, le sien corps etc. et que l'„a“ de „ma, ta, sa“ s'apostrophe presque toujours devant une voyelle au lieu de se changer en mon, ton, son p. e. m'ame G. T. 8, 4; m'amye G. T. 14, 8 etc. La possession s'exprime aussi par le gén. du pronom personnel: les biens de vous VII, 1, 6, mères d'eux G. T. 124, 8.

Exceptionellement „vo chapeau“ pour „votre chapeau“ XVI, 1, 2.

Les pronoms démonstratifs. Faute de formes différentes pour leur emploi avec ou sans les substantifs, nous ne ferons pas de différence à ce sujet.

Sing. masc. ce, cest, cil, celluy, icelluy, cestuy, cestuy-là,
fém. ceste, celle, cette,
neutr. ce, ice, cecy G. T. 119, 1; qui les meut à ce G. T. 58, 1; ce non obstant = malgré cela G. T. 82, 1; pour ce ib. 85, 5; avec ce ib. 89, 5 etc.

Plur. masc. ces, cez, ceulx; fém. cestes, icelles.

Le pronom relatif. Nomin. qui, s'apostrophe p. e. qu'est = qui est G. T. 78, 4, lequel; gén. dont; dat. auquel, à laquelle; acc. que; plur. qui, desquels, elles; auxquels, elles, que. Qui et lequel s'emploient à discrétion.

Le pronom interrogatif est pareil au pronom relatif.

Les pronoms indéfinis. Pour „on“ nous trouvons

„hom“ P. T. 37, 5; tout, toute; rien ou riens G. T. 13, 8, obl. riens ou rien; quelque; autre; tel (tieul P. T. 31, 5); maint, e; aucun, e (aucunes fois P. T. 37, 8; les aucunes = les unes G. T. 29, 5); nul, e; personne (au lieu de ne — personne; ne — homme V, 1, 6); aultruy (une fois placé devant le substantif „en aultruy mains“ G. T. 42, 4).

Le verbe.

La flexion des personnes.

Sing. la première pers. en général est dénouée de flexion, la 2ᵉ se termine en *s*, qui fait tomber une dentale précédente, la 3ᵉ avait d'abord partout un *t*, mais ce *t* ne s'est plus conservé dans tous les temps: il tombe à l'indic. et au subj. du présent, à l'ind. du parfait et du futur de la Iᵉ conjug. faible, au subjonctif du présent et au futur de la IIᵉ et IIIᵉ faibles et de toutes les fortes.

Pluriel: *ons, ez, nt.*

La formation des temps.

Au présent la voyelle radicale, si elle est simple se renforce et se change en diphthongue quand l'accent doit tomber sur elle. Cette diphthongaison a lieu de la manière suivante:

a devient *ai*: amer — j'aime; remanoir — je remains
e „ *oi*: devoir — doibt; esperer — j'espoir XXXIX, II, 4, 6
e „ *ie*: ferir — fiert G. T. 122, 7; grever — griefve G. T. 91, 4; lever — lieve ib. 91, 8; querir — quiers VI, 5, 3 etc.
ou „ *eu*: trouver — treuve (subj.) couvrir — ceuvre G. T. 91, 5; mourir — meurs XVI, 2, 4.

Mais très-souvent la diphthongue reste dans les formes non-accentuées p. e. aimons etc. ou n'a point pris place: je trouve (je treuve seulement au subjonct.) etc.

L'imparfait se termine toujours par *oie, ois, oit* etc.

Pour le parfait voyez les conjugaisons différentes.

Le futur et le conditionel dérivent de l'infinitif en y ajoutant *ai, as, a* etc. et *oie, ois, oit* etc.

Les conjugaisons faibles.

I.

La 1e pers du prés. prend déjà souvent un *e* flexif, non seulement comme cela avait lieu dans l'ancien français, quand la racine se terminait par deux consonnes, mais partout; on trouve cependant encore: je reny G. T. 1, 8, je pry G. T. 63, 6.

la 3e pers. du prés. a partout perdu le *t* final, quelques traces cependant se sont conservées dans le subjonctif de „donner“ doint G. T. 31, 1 et 6; 63, 7; XXVIII, 5, 2; XXXIX, II, 4, 2 (mais „qu'il pardonne“ G. T. 87, 4) et d'„aider“ aist XXXIX, 5, 6.

Au futur l'„e“ de la terminaison se syncope de temps en temps: donray G. T. 127, 3, demourra G. T. 38, 8.

Verbes isolés: aler: prés. 1. voys, voy VII, 3, 3; 3. va pl. 2. allez, 3. vont, subj. aille G. T. 131, 3; voyse ib. 5, 6, pl. voysent, imp. alloit, fut. ira, part. allant, allé.

laisser forme quelques temps du verbe „laier“ p. e. fut. 1. lairray G. T. 33, 8; 3. lairra ib. 100, 6.

II.

L'infinitif se termine par „re“ le part. passé par *u*, le passé défini par *i, is* etc. Parmi les verbes, qui se

trouvent dans Villon, voici ceux qui appartiennent à cette conjugaison: batre, couldre, descendre, defendre, esmouldre, fendre, fondre, mordre, pendre, perdre, rendre, respondre, rompre, souldre, absouldre, tissre, vendre.

Remarque: sivre forme son part. passé selon la III[e] faible c'est-à-dire en *i*.

III*a*, forme pure.

Cette conjugaison ne se distingue de la précédente que par l'infinitif (*ir*) et ses dérivés: le futur et le conditionel et par le part. passé, qui se termine en *i*.

Ce sont: boillir (boullir), couvrir, cueillir, dormir, ferir, fuyr (fouyr), affuyr, deffuyr, mentir, offrir, partir, impartir, saillir, assaillir, sentir, consentir, servir, soufrir, vestir.

Il y en a qui appartiennent en même temps à cette conjugaison et à la seconde en formant le part. passé en u, p. e. feru, vestu, boullu (dans la rime) VII, 3, 5 d'autres inclinent vers la conjugaison forte, car ils forment ce part. en „ert" ce sont couvrir, offrir, soufrir.

III*b*, forme mixte.

Elle s'accorde avec la précédente à l'exception de l'ind., du subj., de l'impér. et du part du prés. et de l'ind. de l'imparf. où elle augmente les lettres radicales par la terminaison inchoative iss (proprement isc). On y compte les verbes suivants: abolir, adoulcir, assouvir, bannir, bastir, convertir, endurcir, ensevelir, esbahir, esjouir, espanir, establir, estourdir, finir, flestrir, fournir, fremir, marrir, mérir, meurdrir, meurir, mollir, noircir,

nourrir, pallir, périr, polir, pourrir, punyr, ravir, refraichir, refroidir, remplir, roidir, rougir, saisir, tarir, transir.

Remarque: finer se trouve encore à côté de finir p. e. P. T. 39, 3 et P. T. 39, 8; abolir forme le part. passé: abolu VII, 2, 2 (dans la rime).

Verbes isolés: faillir: prés. fault, pl. faillent, subj. faille, imparf. failloit, fut. fauldra, part. passé failly.

haïr: prés. 3. hayt, hait, cond. herroit G. T. 84, 8.

oir: prés. 1. oy IV, 1, 1; XXVIII, 1, 1; 3. ot G. T. 68, 3, oyt ib. 98, 7; 113, 2; pl. 2. oyez X, 3, 7, impér. oyez XI, 4, 1, parf. ouyz P. T. 35, 4, fut. pl. 2. orrez XXI, 1, 4; part. ouy XIII, 4, 3.

Verbes auxiliaires.

avoir.

prés. 1. ai, ay 2. as 3. a pl. 1. avons 2. avez 3. ont
subj. 1. aye 3. ayt pl. 1. ayons 3. ayent
imparf. avoye 3. avoit 1. avions parf. 1. eu 2. eut
subj. de l'imp. 1. eusse 2. eusses 3. eust pl. 3. eussent
fut. 1. auray 3. aura plur. 3. auront cond. 3. auroit
impér. ayez part. eu.

estre

prés. 1. suys, suis 2. es 3. est pl. sommes 2. estes 3. sont
subj. soie 2. soyes 3. soit 3. soient
imparf. 3. estoit pl. 1. estions 3. estoient
parf. 1. fuz, fus 3. fut pl. fusmes 3. furent
subj. de l'imp. 1. fusse 2. fusse XXVIII, 3, 2; 3. fust
pl. 2. fussiez 3. fussent

fut. 1. seray 3. sera pl. serez 3. seront cond. 3. seroit impér. soyes, z. part. estant, esté infin. estre.

Conjugaisons fortes.

Elles diffèrent des conjugaisons faibles dans le parfait, le subj. de l'imp. et le part. passé. Quant au reste, elles se règlent sur la deuxième faible. D'après le parfait il y a trois classes à distinguer

1. ceux, qui en latin ajoutaient un *i* au radical
2. » » » » » » *s* » »
3. » » » » » » *ui* » »

I.

faire: prés. 1. fais, faiz, 2. faiz, fais, 3. faict, fait, pl. 3. font,
subj., 3. face, plur., 2. faciez.
parf., 1. feis, feiz, 3. fist (G. T. 129, 7) feit (VII, 2, 4) pl., 3. firent.
subj. de l'imp., 1. feisse, pl., 3. feissent.
fut., 1. feray, pl., 3. feront, cond. feroye, 3. feroit.
part., faisant, faict, impér. faiz, fais, pl., faictes.
tenir: prés., tiens, tien (dans la rime) G. T. 50, 7; 2. tiens, 3. tient, pl., 1. tenons, 3. tiennent, subj. tienne.
fut., pl., 3. tiendront, cond. tiendroit, pl., 3. tiendroient part. tenant. part. passé, tenu.
venir: prés., 2. viens, 3. vient, subj., 1. vienne, 3. vienge G. T. 69, 4; parf., 3. vint, fut., viendra, pl., viendrez, 3. viendront. impérat., venez, part., venant, venu.
veoir: prés., 1. voy, 3. voit, voyt, pl., 3. voyent, subj. voye. parf., vey, G. T. 124, 8, vy, XIII, 1, 8; 3. veit;

pourveut, G. T. 13, 7. impér., voy XXVIII, 4, 4; part., voyant, veu, inf., veoir.

II.

ardoir: prés., 3. ard parf., 1. ardiz XXXVI, 2, 11, subj. pr., arde, part., ars, G. T. 21, 5; inf., ardre.
ceindre: prés., 1. ceings, 3. ceinct.
clore: prés., 1. concludz, G. T. 50, 3; 3. clost XXI, 1, 1; subj., 3. cloue, G. T. 86, 8; fut., pl., 3. concluront, XIV, 3, 4; part. passé, enclos, XXXVIII, 4, 7; inf., clorre, forclorre.
creindre: prés., 1. crains, 3. craint, part., craint.
cuire: part., cuysant, cuict.
destruire: prés., 3. destruict.
dire: prés., 1. dy G. T. 23, 5; dys, dis, ib. 24, 6; 37, 1; 2. dis; 3. dit, subj. 1. die, 3. die, parf., dis, 3. dit, fut., diray, pl., 3. diront, condit., 3. diroit, impér., dys, dictes, part., disant; dict, dicte.
duire: prés., 3. duit.
escrire: prés., escrys, 3. escript, impér., escrys, escry, G. T. 168, 8; part., escrivant, escript, e.
estaindre: prés., 3. estainct.
estraindrc: prés., 3. estrainct.
feindre: part., feignant, fainct.
fouyir (fodere): imparf., subj., 1. fouysse, XI, 3, 7; inf., fouyr, XXXVI, 1, 5.
freindre: prés., 3. enfraint.
frire: prés., 3. frit.
joindre: prés., 1. joinctz, 3. joint, part., joignant; joint.
manoir: prés., 1. remains, IV, 3, 2; part., remenant.

mettre: prés., 1. mectz, metz, subj., mette. parf., mys, 3. mist, mit, maist, G. T. 87, 5; imparf., 3. mettoit. fut., mettray, cond., pl., 3. mettroient, impér., metz, mects, part. passé, mys, mis.

occire: parf., occist, part. passé, occis.

paindre: prés., 3. painct.

plaindre: prés., 1. plaings, 3. plaint.

poindre imparf., 3. espoignoit.

prendre: prés., 1. prens, 2. prens, 3. prend, pl., 2. prenez, subj., preigne, G. T. 9, 6; parf., 3. prit, pl., 3. prindrent, G. T. 51, 5 fut., prendra, impér., prens, part., prenant, prins, e.

querir: prés., quiers, parf., 3. conquist, impér., enquerez part., querant, requis; aquest XVI, 3, 8; XVII, 1, 7.

raire: part. passé, rez, XIX, 1, 5.

rire; prés., 1. riz, 3. rit, subj., rie, subj. de l'imp., risse, part., riant.

seoir: prés., 3. assiet; impér., siez toi G. T. 69, 3; part., seant; assis.

teindre: prés., 3. estainct, distainct.

traire: part. passé, con- ex- pour- retraict, e.

III.

aherdre G. T. 73, 3.

boire: prés. 3. boyt, pl. 3. boivent, imparf. 3. beuvoit, parf. 3. but, pl. 2. bustes, 3. beurent, subj. de l'imp. beusse, impér. beuvez.

braire: prés. 3. brait.

chaloir: prés. 3. chault, chault, subj. 3. chaille.

cheoir: prés. 3. chet, subj. 3. chée, contre les tav. 3, 7, part. cheu, IV, 8, 2.

cognoistre: prés. 1. cognois, parf. 1. cogneuz XIII, 1, 9, fut. 3. cognoistra.
courre: prés. 3. court, subj. coure; de l'imp. 3. courrust G. T. 67, 2, inf. courre, courir.
croire: prés. 1. croy, croys G. T. 24, 6; 3. croit.
croistre: part. passé creu, récreu.
de-, re-, aper-cevoir: prés. 1. aperçoy, 3. reçoit, pl. 2. recevez, parf. 3. receut, part. re-con-ceu, e.
devoir: prés. 1. doy, 2. dois, 3. doibt, doit, pl. 3. doivent, subj. de l'imp. 3. deust.
doloir: prés. 1. je me deul P. T. 3, 5.
geindre (gemere): prés. 1. geins XV, 3, 8.
gesir: prés. 1. gis, gyz, 3. gist, gyst, part. gisant, geu.
lire: prés. subj. lise, parf. 1. leuz VII, 3, 2 (dans la rime), fut. 1. liray, part. passé leu.
morir: prés. 1. meurs, 3. meurt, subj. meure, parf. 3. mourut, fut. 1. mourray, 3. mourra, pl. 2. mourrez, part. mourant, mort.
mouvoir: prés. 3. meut.
nuire: imparf. nuysait, parf. nuyst G. T. 137, 2.
paistre: part. peu G. T. 2, 5, inf. paistre V, 3, 4.
paroir: prés. 3. appert G. T. 52, 2.
paroistre: prés. 3. comparoist, apparoist.
plaire: prés. 3. plaist G. T. 34, 4, subj. plaise, part. plaisant.
pouvoir: prés. 1. puis G. T. 24, 7; 3. peult, subj. 3. puist P. T. 13, 7, parf. 1. peuz, subj. de l'imp. 1. peusse, fut. pourray, part. peu.
ramentevoir: prés. 1. ramentoy G. T. 137, 8.

absoudre: part. passé absol G. T. 152, 8.

savoir: prés. 1. sçay, 3. scait, scet, parf. 3. sceut, pl. 2. sceustes, subj. de l'imp. 3. sçust, pl. 3. sçussent, fut. pl. 3. sçauront, impér. sçaches, sachez, sachiez, part. sceu.

souloir: imparf. souloit, pl. 2. souliez.

taire: 1. tays, 3. taist.

tolre: prés. 3. toul XXXIX, 6, 4, part. passé (faible) tollu IV, 2, 1.

valoir: prés. 3. vault, subj. vaille, parf. 1. valuz, 3. valut, subj. de l'imp. 3. vaulsist G. T. 16, 2; XVI, 1, 7 fut. pl. 2. vauldrez, cond. 3. vauldroit, part. vaillant, valu.

vouloir: prés. 1. vueil G. T. 4, 3; 6, 1 veulx G. T. 85, 2; 2. veux, 3. veult, veut, pl. 3. veulent, subj. vueille, imparf. 3. vouloit, subj. 1. voulsisse, 3. voulsist, parf. voult VI, 3, 3; 4, 1; XXI, 1, 8, pl. 3. voulurent, fut. 3. vouldra, pl. 2. vouldrez, cond. vouldroye, 3. vouldroit, pl. 3. vouldroient, impér. veuillez.

Verbes irréguliers.

benoistre: part. passé benoist G. T. 7, 1 etc.

naistre: parf. pl. 3. nasquirent G. T. 46, 6, part. passé né.

vivre: prés. 2. viz, 3. vit, pl. 2. vivez, 3. vivent, subj. 1. vive, 3. vive, pl. vivent, fut. 3. vivra, part. vivant, inf. vivre.

La syntaxe.

La syntaxe de Villon est celle de l'ancien français. Nous n'en faisons ressortir que quelques points remarquables. L'ordre des diverses parties de la proposition n'est pas encore aussi fixé, que dans le français moderne, et l'in-

version a un emploi beaucoup plus fréquent que de nos jours.

Nous avons déjà vu plus haut que, par rapport à l'article, à la négation et aux pronoms, Villon déviait beaucoup des règles actuelles. Autre singularité qui rappelle bien le style des auteurs du XII[e] et du XIII[e] siècles, ce sont quelques expressions adverbiales, qui expriment un tout par l'opposition de deux termes qui en déterminent pour ainsi dire les limites, usage très-souvent imité par les poètes du moyen-haut-allemand: arm unde rîch, junc unde alt etc. pour „tous“ etc.; il se trouve de telles tournures: ne mont ne vallée P. T. 14, 3 qui ne mange figue ne date P. T. 40, 3 il n'a tente ne pavillon ib. 40, 5; tant qu'il a de long et de lé G. T. 8, 6; sans croix ne pile G. T. 13, 2 aux aultres ne fault qui ne quoy G. T. 31, 7 prenez à dextre et à senestre V, 1, 5 face argent à dextre, à senestre G. T. 126, 7 à Reimes et à Troyes (partout) ib. 53, 6 qui n'y laissast linge et drapelle ib. 59, 5 je la deffie à feu et à sang ib. 60, 2 qui boivent pourpoinct et chemise ib. 73, 6 il n'aura quid ne quod G. T. 172, 2.

Le participe passé joint à „avoir“ ne se règle point toujours sur le régime qui précède; p. e. à celle que j'ai dict P. T. 10, 1 que (c'est-à-dire franchise) beauté m'avait ordonné IV, 2, 2, ma vielle ay mis G. T. 60, 5; de l'autre côté: lorsque toutes mais hontes j'eu beues G. T. 1, 2. „Pourquoi m'as tu abatue“ IV, 1, 6 dit la belle heaulmière. Qui m'as ma maitresse ravie XVIII, 1, 2.

Les vers cités sont en même temps des exemples bien significatifs de l'inversion.

Enfin l'emploi des deux modes suit généralement l'usage moderne, qui du reste ne diffère guère de celui du XII[e] et du XIII[e] siècles; mais une circomstance, qui tient beaucoup de cette époque, c'est l'emploi du subjonctif dans les propositions de condition que l'on rencontre rarement aujourd'hui: s'il vaulsist G. T. 16, 2; si je peusse G. T. 18, 7, se Dieu m'eust donné G. T. 21, 1; se j'eusse estudié 26, 1 etc.

Récapitulons maintenant les points les plus saillants, qui distinguent la langue de Villon de celle du douzième siècle:

1. Beaucoup de lettres étymologiques s'écrivent encore, mais ne se prononcent plus (voir les rimes).

2. „E“ devant une voyelle accentuée perd sa valeur; ainsi il ne compte plus, comme dans le vieux français, pour une syllabe dans: eage, eust, eu, veoir, asseoir, meur etc. et dans la terminaison eur (anc. fr. eor); il tombe tout à fait dans les désinences oir (anc. fr. eoir), ure (anc. fr. eure).

3. La règle de l's est presque toujours négligée.

4. L'omission de la préposition „de“ pour exprimer la possession, quand il s'agit de personnes ou d'êtres vivants, n'a plus lieu aussi fréquemment qu'autrefois.

5. Tous les adjectifs, même ceux qui dérivent de la troisième déclinaison latine, ont à quelques exceptions près une forme particulière pour le féminin.

6. La règle de la diphthongaison n'est plus toujours observée (voir les conjugaisons).

7. Des lettres non-organiques s'introduisent: p. e. „e“ dans l'ind. prés. de la 1[e] faible (qui dans l'anc.

fr. ne se trouve qu'après une double consonne), s dans la première personne du prés. de la 2ᵉ et 3ᵉ faibles et dans les fortes (j'entends G. T. 38, 5; je fendz ib. 119, 5; je deffens ib. 119, 2; je sens P. T. 11, 2; G. T. 69, 1; je mentz G. T. 127, 2; je sers XV, 1, 1; je tiens, viens, ceings, concludz, crains etc.; réguliers sont encore j'oy, je di, croy, aperçoy, doy, ramentoy, sçay, vueil etc.). L'„e" de la désinence de l'imparf. et du condit. „oie" n'est pas encore remplacé par s.

Si nous résumons en peu de mots le résultat de notre recherche grammaticale nous constaterons, qu'à l'instar du quinzième siècle tout entier, la langue en est aussi dans un état de transition de l'ancien français au moderne, et que quoique dans beaucoup de cas Villon suit encore la manière d'écrire des siècles précédents, il ne le fait, pour ainsi dire, que par instinct plutôt que par réflexion ou à dessein; on peut remarquer du reste qu'il présente plus d'ancienneté dans la syntaxe que dans la grammaire formale, et dans celle-ci bien plus pour la conjugaison que pour la déclinaison.



